

La Lesse et sa vallée sont classées en zone Natura 2000.

Le code de la navigation et le code forestier s'appliquent sur l'eau et sur les rives.

La Lesse est surveillée par le Service Public de Wallonie - Département Nature et Forêt.

Toute infraction est passible d'une amende, pour laquelle la SA Dinant Evasion ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

UN PROBLÈME EN COURS DE ROUTE ?

Votre kayak est troué :

Arrêtez-vous lorsque vous passez à hauteur du point d'embarquement de Gendron ou des Aiguilles de Chaleux (voir carte) pour demander un nouveau kayak.

Vous vous êtes blessé :

Repérez l'une des bornes numérotées qui balisent le parcours puis appelez le 112 en indiquant les références de la borne. Ces bornes se trouvent en rive gauche, tous les 300m.

En cas de difficulté avérée :

Il est possible de rejoindre le départ ou l'arrivée à pied, ou de solliciter l'intervention de l'un de nos véhicules. Dans ce dernier cas, appelez le +32 82 22 43 97.

Attention : aucune route ne suit la rivière. Nous sommes en mesure de venir vous chercher uniquement si vous vous trouvez aux Aiguilles de Chaleux ou à l'un des deux barrages (voir carte). Le temps d'attente est très variable en fonction de la disponibilité des véhicules.

Vous êtes dérangé par d'autres utilisateurs :

La Lesse étant un domaine public, la Police est la seule compétente pour les interventions. Contactez le 101.

Vous avez un autre problème :

Appelez le +32 82 22 43 97 et avisez-en notre service, nous chercherons ensemble la meilleure solution.

INFOS ET BONS CONSEILS

Changez-vous dans les vestiaires avant de prendre la navette vers le point de départ de votre choix et laissez les tenues de rechange et **objets de valeur dans les véhicules, à l'abri des regards.**

Vérifiez toujours de ne rien oublier aux vestiaires, aux douches ou durant l'activité : nous n'organisons aucun traitement des objets perdus.

Veillez à **fermer correctement le seau fourni avec le kayak**.

La Descente de la Lesse est une **activité sportive** de plein air où tomber dans l'eau est un risque fréquent. La **rivière est naturelle et imprévisible selon les conditions climatiques** (température, niveau, débit de l'eau). Il est donc recommandé de porter des vêtements et chaussures adaptés tout en évitant ceux qui pourraient gêner la nage en cas de chute.

La pratique du kayak nécessite un **minimum d'aptitude physique**. Elle est déconseillée aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes craignant l'eau.

Des **gilets de sauvetage sont gratuitement à disposition** aux points d'embarquement.

Adoptez un comportement adéquat : naviguez prudemment, et laissez un maximum de responsables à la fin du groupe pour aider ceux qui rencontreraient des difficultés (ex : franchissement des **deux barrages**).

En fonction du niveau d'eau de la rivière des restrictions d'accès peuvent survenir. **Vérifiez les panneaux présents aux billetteries pour connaître les conditions du jour** (âge minimum et niveau sportif de la descente).

Pour vous restaurer, privilégiez une pause à Gendron (camping Paradiso, friterie Ô bord de Lesse) **ou à l'arrivée à Anseremme** (friterie Endlesse et autres brasseries).

Si vous emportez votre propre pique-nique :

- **Arrêtez-vous uniquement aux endroits autorisés** (signalés par des panneaux - voir carte).
- **Restez à proximité de votre kayak et assurez-vous de reprendre le bon bateau pour repartir.**

FR



Kayaks



EN VIDÉO

CODE DE LA NAVIGATION

Ne conservez que le meilleur souvenir de votre descente ... pas les amendes !

WWW.DINANT-EVASION.BE

Rue du Vélodrome, 15 • 5500 DINANT

Tél. +32 (0)82 22 43 97 • info@dinant-evasion.be



Après l'effort le réconfort,
à la friterie ENDLESSE - Anseremme



LE SAVIEZ-VOUS ?

Louer un kayak est désormais similaire à louer une voiture : chaque kayak dispose d'une immatriculation liée à votre identité pour la durée de la location.

Un relevé des locations est tenu à la disposition des autorités afin de sanctionner les auteurs d'infractions.

TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE : à partir de 150 €/kayak !

Sur la Lesse et ses abords...

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- D'emporter des glacières ou sacs pique-nique : votre pique-nique doit tenir dans 1 seau/kayak max.
- De faire du feu (ou des barbecues) sur les rives
- De s'arrêter en dehors des zones signalées par les panneaux d'autorisation : pas de panneau = pas de stop !
- De se tamponner volontairement entre kayaks
- De jeter des détritits dans l'eau ou la forêt
- De perturber la nature ou les animaux
- De faire du bruit de manière intempestive : cris, jeux, chants, ...
- De faire usage d'un diffuseur ou amplificateur de son : enceinte, smartphone, speaker, etc.
- De se baigner en dehors des zones officiellement autorisées (environnement.wallonie.be/baignade)
- De déranger les riverains ou les autres usagers
- De se soulager dans la nature : voir emplacement des wc (accès gratuit) sur la carte



ET ABSOLUMENT OBLIGATOIRE :

- **Pour les 9 km**
- d'arriver à Gendron en kayak avant 14h (15h du 16/06 au 15/09)
- **Pour les 12 et les 21 km**
- de passer le 2e barrage avant 17h (18h du 16/06 au 15/09)



ANSEREMME
Arrivée des parcours de 12 et 21km

La rivière et ses abords sont surveillés par les autorités. La SA Dinant Evasion décline toute responsabilité en cas d'amende.

(*) Timings donnés à titre indicatif - Variable en fonction de la personne, de l'affluence et du niveau d'eau.

Illustration schématique de la rivière - La représentation des distances est simplifiée.

Bienvenue à la Descente de la Lesse !

Vous venez de recevoir vos tickets au guichet (1).
N'hésitez pas à profiter des vestiaires et des sanitaires (2) avant de prendre la navette (3) qui vous emmènera au point de départ de Houyet (21km) ou de Gendron (12km).
Vous reviendrez ensuite en kayak jusqu'à Anseremme (4).

- | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------------------------|
| 1 | GUICHET DINANT EVASION | 6 | BAR/RESTAURANT COOL CORNER |
| 2 | WC, VESTIAIRES ET DOUCHES | 7 | HÔTEL AQUATEL |
| 3 | DÉPART NAVETTES KAYAKS | 8 | GÎTE DE LA TOUR (30 pers.) |
| 4 | ARRIVÉE DES KAYAKS | 9 | VILLAGE DU CAILLOU (50 pers.) |
| 5 | SNACK ENDLESSE | | |

Profitons ensemble, protégeons ensemble...

En famille, entre amis ou pour un teambuilding, nous vous accueillons dans des infrastructures de qualité.
Votre navigation se déroulera **au coeur d'une nature** verdoyante et particulièrement riche, **classée en zone Natura 2000**. Afin de préserver cet écrin de verdure, nous vous invitons à **vivre cette expérience de manière consciente et responsable** : nous avons la chance et le privilège de parcourir ce superbe décor, respectons-le afin d'en bénéficier encore longtemps !

